



PROCES VERBAL
Consultation écrite
du 26 avril 2022 au 29 mai 2022
BRESSE BOURGUIGNONNE

Les membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de la Bresse bourguignonne ont été consultés par écrit entre le 26 avril 2022 et le 29 mai 2022.

Cette consultation écrite a été provoquée lorsque la Direction Europe du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a informé les GAL LEADER que la procédure d'avenants en cours pour les dotations complémentaires attribuées en juillet 2021 a été stoppée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ; cette dernière demande les stratégies LEADER 2014-2020 modifiées pour les GAL qui ont décidé de mettre des fiches-actions à 0 euro (donc clôturées).

C'est le cas pour la Bresse bourguignonne avec les fiches-actions 7, 8 et 9 dorénavant à 0 euro (donc clôturées) suite aux décisions prises lors de la réunion du 6 septembre 2021 qui ont confirmé les évolutions envisagées lors des échanges du 25 janvier 2021.

Conformément au règlement intérieur adopté le 27 janvier 2016 par les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER, ces derniers ont été consultés par écrit sur la validation de la stratégie LEADER 2014-2020 modifiée (document annexé).

Cette demande de modification a été envoyée aux :

- **6 Membres titulaires du collège « Partenaires publics »**

5 votants : Mme GRUET (suppléante de M. CHALUMEAU), MM. GIRARDEAU, VADOT, GALOPIN et FICHET.

- **Et 7 Membres titulaires du collège « Partenaires privés »**

7 votants : Mme MAINGUET, MM. CORDIER, JUHE, GAY, CARTILLIER, VERGUET et GENIAUT (suppléant de S. CHANUSSOT).

La règle européenne de double quorum est respectée avec 92,30 % de votants (12 membres /13) dont 58,33% de privés (7 membres / 12 votants).

Le résultat du vote, arrêté au 29 mai 2022, est : 11 POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Signature Cachet

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

I. Exposé de la stratégie

Fort de leur capacité à travailler ensemble depuis plusieurs années, les décideurs et les acteurs locaux du Pays de la Bresse bourguignonne souhaitent au travers de cette nouvelle candidature LEADER FEADER 2014-2020 accompagner le territoire dans la transition énergétique afin de limiter sa dépendance énergétique. Pour cela, il compte s'appuyer prioritairement sur sa **Charte de Pays révisée pour les 10 prochaines années** et dont la transition écologique et énergétique correspond à un objectif majeur. Ci-dessous les extraits de la Charte de Pays en rapport direct avec la priorité retenue :

« **Le développement des circuits courts** est également un enjeu essentiel pour le territoire. La création d'un magasin de producteurs était la priorité agricole des dispositifs 2007-2013, mais le contexte n'a pas permis de la faire aboutir, même si de nombreux types de commercialisation en circuits courts sont présents sur le territoire. Il existe d'ailleurs de fortes demandes pour le développement de projets innovants autour d'activités de maraîchage, d'arboriculture, de petit élevage, de transformation, de tourisme vert, etc. »

« **Le recours aux bioénergies** (méthanisation, biomasse, etc.) constitue une piste de travail importante à la fois au plan énergétique et de la valorisation des activités agricoles. Dans cette optique, le bocage bressan retrouverait une vocation économique intéressante qui contribuerait à sa sauvegarde. »

« Un autre axe de travail concerne la **réhabilitation intelligente des bâtiments anciens**... Plus largement les réalisations mal isolées accentuent la **précarité énergétique des ménages** concernés. Dans ce cadre, un parc privé potentiellement indigne non négligeable, des centres-bourgs qui se sont désertifiés, des permis de construire soumis à de nouvelles restrictions, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de préparation etc., sont des conditions qui favorisent une réflexion urbanistique alliant **performance énergétique et qualité architecturale** pour l'ancien et les constructions nouvelles. »

« Inscrite dans les actions de la période 2007-2013, la création d'un réseau spécifique d'artisans reste à concrétiser malgré les nombreuses tentatives depuis la large diffusion en 2011 de la brochure "**Construire en Bresse**" (disponible sur <http://www.caue71.fr/les-ouvrages.html> (cf. annexe 6: Brochure « Construire en Bresse ») produite en partenariat avec le CAUE de Saône-et-Loire. Le Pays confirme son ambition de développer une action pilote dans ce domaine avec le tissu artisanal. Plus largement, les échanges sur la **transition énergétique** mériteront d'être poursuivis, tout en rappelant qu'un débat national a été initié par le gouvernement en partenariat avec les acteurs locaux. »

« Il est notamment primordial de mettre en lien « **mobilité locale** » (déplacements entre le domicile et le travail, transports en commun à l'intérieur du territoire) et « **mobilité élargie** » (problématique des lignes ferroviaires, des déplacements entre la Bresse bourguignonne et les autres territoires) »

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne s'appuiera également :

- sur son **expérience passée en matière de développement local** (LEADER II 1993-1999, LEADER + 2000-2006, LEADER 2007-2013, 2 Contrats de Pays, 3 PER),
- sur son **aptitude à mettre en œuvre des projets ambitieux** (Office de Tourisme de Pays, SCOT...),
- sur son **exemplarité en terme de mobilisation locale**
- sur les **savoir-faire locaux** notamment dans le domaine de l'éco-construction et de l'aménagement du bâti bressan et de ses espaces publics (Brochure construire en Bresse, Charte des artisans)
- sur la **valorisation de ses ressources locales** (agricoles, forestières, potentialités de production d'énergies renouvelables...)

Enfin, la **démarche d'évaluation finale** des dispositifs contractuels 2007-2013 du Pays de la Bresse bourguignonne a intégré la définition de **préconisations pour l'engagement du territoire dans les dispositifs contractuels de la période 2014-2020**. En conséquence, les acteurs du territoire ont pu être sensibilisés au choix de la priorité pour la candidature de la Bresse bourguignonne au programme LEADER 2014-2020. Les entretiens et rencontres du groupement de bureaux d'études affecté à l'évaluation avec les acteurs locaux (membres du GAL sur la période 2007-2013, bénéficiaires des dispositifs 2007-2013, élus des communautés de communes) ont permis d'aborder avec ces derniers la programmation LEADER 2014-2020 et ont **mis en avant le potentiel d'innovation de la thématique « transition écologique et énergétique »**.

Suite à la journée technique régionale du 8 juillet 2014, un travail de mobilisation important des acteurs locaux a débuté notamment par la diffusion de l'appel à projets autour du choix de la priorité LEADER pour la période 2014-2020 (6 communautés de communes, membres du Conseil de développement, les membres du GAL LEADER 2007-2013 et les territoires voisins).

Travailler sur la transition énergétique (efficacité, sobriété, précarité...), c'est, pour les décideurs et acteurs locaux, permettre au territoire dans les années à venir de :

- **Créer de l'emploi et de l'activité économique** : en effet, le bâti bressan est particulièrement ancien et énergivore et constitue donc un enjeu majeur de la transition énergétique. La rénovation énergétique de l'habitat permettra de créer de l'emploi direct ou indirect et de maintenir des activités économiques sur le territoire notamment dans le secteur du bâtiment et de l'éco-construction. Le développement des énergies renouvelables et la structuration de filières (méthanisation, bois énergie,...) pourra apporter des revenus locaux et encourager la consommation locale (économie circulaire).
- **Accompagner le changement de pratique dans les modes de déplacements et de consommations** : En plus de valoriser les produits locaux, les circuits courts agricoles permettront par exemple de relocaliser la production et ainsi améliorer l'autonomie alimentaire et par conséquent limiter les déplacements qui constituent un enjeu important en terme de dépenses énergétiques.
- **Limiter la dépendance énergétique du territoire** (accroître le taux d'autonomie de 20%) et **réduire la facture énergétique du territoire** (d'au moins 20%)
- **favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique** aux acteurs du territoire : élus, entreprises, associations, habitants, socio-professionnels....)
- **Apporter une réelle plus-value sur le territoire** notamment en terme de développement durable, la stratégie et les mesures opérationnelles vont s'attacher à développer :
 - ✓ une **approche multisectorielle**, à susciter des échanges entre les acteurs du territoire (publics, privés) et les différents secteurs d'activités. Cette nouvelle candidature cible la mise en œuvre de nouvelles démarches exemplaires en matière de planification territoriale, de rénovation énergétique, de production d'énergies renouvelables, de mobilités douces...
 - ✓ **L'innovation** par la possibilité d'expérimenter par rapport à des problématiques assez peu investies sur le territoire.
 - ✓ **La mise en réseau des acteurs du territoire** : la démarche repose sur un partenariat public-privé dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie Leader. Le programme européen peut apporter une réelle plus-value en instaurant un échange plus régulier et formalisé entre acteurs publics et privés dès la conception des projets. Par ailleurs, dans chaque domaine d'intervention, Leader peut contribuer à mettre en réseau les acteurs locaux et ainsi à faciliter l'émergence de projets communs et le transfert d'expériences et de savoir-faire.
 - ✓ **La recherche de qualité dans les projets menés** : afin d'aller au-delà des politiques menées de manière classique sur le territoire, la stratégie proposée vise à accompagner plus particulièrement des projets inscrits dans des démarches de

qualité. La plus-value Leader consiste à valoriser ces démarches auprès des acteurs et à les accompagner pour répondre aux exigences de qualité.

La finalité du projet de candidature LEADER 2014-2020 (« Entrer dans la transition énergétique ») se décline en 3 objectifs stratégiques 2 objectifs stratégiques :

▪ **Objectifs stratégique n°1 : Améliorer l'efficacité énergétique**

La première ambition de la Bresse bourguignonne pour le programme LEADER 2014-2020 consiste à améliorer l'efficacité énergétique du territoire afin de réduire la facture énergétique de ce dernier :

- L'amélioration de **l'efficacité énergétique du patrimoine public** sera ainsi soutenue, y compris les travaux de réhabilitation (priorité accordée pour des opérations répondant aux besoins identifiés par le Pays et le SCOT sur le vieillissement de la population, la fragilité de l'économie locale par la dépendance énergétique, l'éloignement des centres de décision et l'attractivité bressane). Les actions associées entre les EPCI et leurs communes membres seront appréciées. En outre, les opérations devront être compatibles avec les préconisations issues de la brochure « Construire en Bresse » du CAUE 71.
- De plus, la question de **l'aménagement durable de l'espace** doit être intégrée dans un projet de territoire orienté vers la transition énergétique. Les démarches de planification allant dans ce sens seront encouragées (application du SCOT de la Bresse bourguignonne, émergence de PLUi inexistant à ce jour sur le territoire, PCET, Agenda 21....). La plus-value LEADER sera analysée ici à travers la prise en compte des différents schémas régionaux (SRCAE, SRADDT) et départementaux (PCET de Saône et Loire) et des démarches locales comme les préconisations issues de la brochure « construire en Bresse » du CAUE. L'aménagement durable des espaces publics sera soutenu notamment par l'exemplarité de la centralité bressane (éco-quartiers,..), les sites stratégiques identifiés par le SCOT et les opérations qui répondront aux critères des fiches « développer et aménager un village » du document « construire en Bresse ».
- La stratégie LEADER 2014-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne prend en compte la thématique de la **mobilité durable**. Il s'agira d'encourager les mobilités douces et les modes de déplacement peu polluants en soutenant la création de cheminements doux et l'utilisation de véhicules écologiques (voitures électriques, hippomobilité.....). De plus, l'usage du numérique sera également renforcé dans une optique de réduction des déplacements.
- La question de la **précarité énergétique de l'habitat** est un enjeu pour la Bresse bourguignonne. Il est donc nécessaire d'engager le territoire dans une démarche globale de rénovation énergétique de l'habitat (amplification de l'action des espaces info énergies, implication financière des communautés de communes volontaires dans le programme « Habiter Mieux », coordinations intercommunales des relais locaux pour mieux informer les foyers concernés, nouvelles OPAH à échelle intercommunale).

▪ **Objectifs stratégique n°2 : Valorisation des ressources locales par la production d'énergies renouvelables et la dynamisation de l'économie**

La valorisation des ressources locales par la production d'énergies renouvelables et la dynamisation de l'économie représentent une ambition majeure pour le territoire sur la période 2014-2020. Cet objectif stratégique devrait permettre de diversifier les sources d'énergie et l'économie en Bresse bourguignonne :

- La **production et la distribution d'énergies renouvelables** constitue un axe de développement local dans une optique de transition énergétique et écologique. Le SCOT devra permettre l'identification des potentiels de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

- La transition énergétique devra également être un élément moteur pour le développement économique de la Bresse bourguignonne. **La dynamisation de l'économie locale** avec un ou deux secteurs majeurs comme l'hôtellerie-restauration, l'artisanat de bouche, le bâtiment, l'agriculture, les commerçants sera ainsi un objectif de la stratégie du territoire. Le soutien à l'artisanat du bâtiment dans une optique de rénovation énergétique de l'habitat et de respect de l'architecture traditionnelle bressane est une piste pour la programmation 2014-2020. Il s'agira notamment de poursuivre la démarche relative à la charte de qualité des artisans du bâtiment (qui s'inscrit déjà dans la transition énergétique) conduite par le CAUE 71. Les circuits courts agricoles constituent un autre axe de travail (avec notamment le renforcement d'actions comme le système alimentaire local).

*— **Objectifs stratégique n°3 : Développer l'information et l'accompagnement des acteurs**

L'inscription du Pays de la Bresse bourguignonne dans une logique de transition énergétique devra passer par l'information et l'accompagnement des acteurs du territoire :

- ~~La formation des acteurs du territoire aux enjeux de la transition énergétique est inscrite dans la stratégie du territoire pour la période 2014-2020. Il s'agira notamment de sensibiliser les acteurs locaux à la transition (études de faisabilité sur les dispositifs de **planification territoriale durable**, mobilisation d'acteurs économiques).~~
- ~~L'organisation d'événements relatifs à la transition énergétique et écologique et la mise en place de nouveaux services pourront être accompagnés (exemples : événements autour de l'agriculture durable, outils alternatifs de solidarité). La **création de lieux permettant de centraliser l'information** sur les différentes thématiques de la transition énergétique constitue également une piste de travail pour la période 2014-2020, avec notamment le développement et le renforcement de points d'information locaux sur la transition (exemple : amplification de l'action des espaces info énergies).~~
- ~~L'appel à la médiation locale pour les projets ambitieux (méthanisation, éolien)~~

Conformément aux explications apportées le 25 janvier 2021 et aux décisions prises le 6 septembre 2021, cet objectif stratégique n°3 n'est plus dans la stratégie du GAL car les critères LEADER 2014-2020 ne permettent pas la mise en œuvre des fiches actions intégralement dédiées 7, 8 et 9.

La coopération au cœur de la stratégie énergétique : le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne coopère depuis de nombreuses années avec ses territoires voisins (Chalonnais, Lédonien, Bresse de l'Ain) et même au niveau européen avec le LGD de la Forêt de Kynszyn. Dans la continuité de ces échanges fructueux, le Pays souhaite poursuivre ces collaborations. Une coopération inter-territoriale pourrait être lancée avec les trois autres Pays bourguignons engagés sur la thématique de la transition énergétique (Chalonnais, Seine et Tille, Puisaye Forterre) pour le programme LEADER 2014-2020. La coopération interterritoriale est susceptible de s'étendre à la Bresse de l'Ain (Syndicat Mixte Cap3B) et à la Bresse du Jura comme cela existait déjà sur la programmation précédente. En terme de coopération transnationale, la coopération du territoire avec le LGD de la Forêt de Kynszyn développée au cours du programme LEADER 2007-2013 (qui existe depuis de nombreuses années) pourrait se poursuivre et se développer en sachant que la Podlaskie n'est pas une région partenaire de la Bourgogne.

L'ingénierie territoriale et le fonctionnement sont deux points essentiels de la mise en œuvre de la stratégie.

La communication sur ce programme LEADER FEADeR 2014-2020 « *Entrer dans la transition énergétique* » se fera sous l'angle économique de la facture énergétique :

- Retrouver des capacités d'autofinancement pour les collectivités territoriales

- Retrouver du pouvoir d'achat pour les ménages

Résultats attendus des actions autour de la transition énergétique et **au regard du Graphe d'objectifs** présenté ci-après

Actions de la stratégie 2014-2020	Exemples de réalisations	Résultats attendus des actions
Accompagner les collectivités dans les démarches de planification territoriale (PLUi, TEPOS, PCET....)	Mise en place et application de démarches de planification durable	<i>Prise en compte de la transition énergétique dans les politiques territoriales</i>
Aménager durablement les espaces publics	Projets d'aménagement de l'espace : éco-quartiers,....	<i>Prise en compte de la transition énergétique dans les travaux d'aménagement de l'espace public</i>
Rénover le patrimoine public	Projets de rénovation des bâtiments publics	<i>Diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics</i>
Engager le territoire dans une démarche globale de rénovation énergétique de l'habitat	OPAH, implication des intercommunalités volontaires dans le programme « habiter mieux »....	<i>Diminution de la consommation énergétique du logement</i>
Soutenir le développement de modes de déplacements non polluants (véhicules électriques, cheminements doux.....)	Acquisition de véhicules non polluants, développement de cheminements doux...	<i>Réduction de la consommation énergétique des transports</i>
Renforcer l'usage du numérique pour réduire les déplacements	développement de services internet...	<i>Réduction des déplacements</i>
Mieux connaître le potentiel du territoire en énergies renouvelables	Etudes et diagnostics de territoire....	<i>Mise en lumière du potentiel du territoire en ENR</i>
Développer des énergies basées sur des ressources locales	Création d'unités de méthanisation, de lieux de stockage pour la filière bois énergie	<i>Augmentation du taux d'autonomie énergétique du territoire</i>
Soutenir l'artisanat du bâtiment (travail avec les artisans signataires de la charte de qualité inscrite dans la transition)	Formation à la rénovation énergétique du bâti bressan	<i>Montée en compétence des artisans du bâtiment locaux</i>
Développer les circuits courts agricoles	Système Alimentaire Local...	<i>Diversification de l'agriculture locale et valorisation des productions locales</i>
Développer des services sur la transition	Outils alternatifs de solidarité.....	<i>Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux autour de la transition</i>
Améliorer les connaissances et compétences des acteurs sur la transition énergétique	Etudes de faisabilité planification territoriale,...	<i>Poursuite de la réflexion chez les acteurs locaux sur les enjeux de la transition</i>
Soutenir des évènements autour de la transition énergétique	Manifestations, salons, outils alternatifs de solidarité.....	<i>Mobilisation des acteurs locaux autour de la transition</i>
Développer et renforcer des points d'information locaux sur la transition	amplification de l'action des EIE.....	<i>Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux autour de la transition (population.....)</i>

Conformément aux explications apportées le 25 janvier 2021 et aux décisions prises le 6 septembre 2021, les actions en lien avec les fiches 7,8 et 9, issues de l'objectif stratégique n°3, ne sont plus dans la stratégie du GAL car les critères LEADER 2014-2020 ne permettent pas leur mise en œuvre.

II – Logigramme modifié (Conformément aux explications apportées le 25 janvier 2021 et aux décisions prises le 6 septembre 2021, les fiches actions 7,8 et 9 sont retirées de la stratégie du GAL car les critères LEADER 2014-2020 ne permettent pas leur mise en œuvre.)

